Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Séance de l'assemblée Délibérante du 09 mars 2022
Délibération n°08/2022

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 2 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 9 mars deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents
Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Amalia QUINTON

Excusés
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES

Suppléants présents
Pierre DUPECHER
Danielle RANCY
Marie-Françoise CHOFFRUT

Suppléants excusés
Céline AUGER
Françoise BERNARD
Catherine PHAM
Maurice DESCHAMPS
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Cédric MEYNIER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
10	7	2	1			**10**		

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par la Trésorière ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que la Trésorière ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnés et qu'elle ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3° - statuant sur la comptabilité des valeurs actives.

Déclare que le Compte de Gestion du SEAT dressé pour l'exercice 2021 par Mr MASSON, Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité

- **de valider** les comptes de gestion 2021

Pour extrait certifié conforme,
M. Le Président
Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES * MONDIARVERNE COMMUNAUTE * S.E.A.T.